



## Ordonnance de télécom CRTC 2012-92

Version PDF

Ottawa, le 13 février 2012

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	394 394A	le 6 janvier 2012 le 11 janvier 2012
Cogeco Cable Inc.	35 35A	le 30 septembre 2011 le 19 décembre 2011

Secrétaire général